



Date de dépôt : 17 avril 2023

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de Xavier Magnin, Delphine Bachmann, Jacques Blondin, Jean-Marc Guinchard, Jean-Charles Lathion, Sébastien Desfayes, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Olivier Cerutti, Souheil Sayegh, Patricia Bidaux, Claude Bocquet, Marc Falquet pour que le Grand Genève accueille la COP31 en 2026 (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Rapport de Vincent Subilia (page 3)

Proposition de résolution (1009-A)

pour que le Grand Genève accueille une future conférence des Nations Unies sur le climat (COP) (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la conférence des parties (COP) à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue à ce jour la plus importante conférence internationale de lutte conjointe contre les changements climatiques ;
- que la candidature de la Suisse a été évoquée, étudiée et refusée par le Conseil fédéral pour l'accueil de la COP31 en 2026, ceci au bénéfice de la candidature commune de l'Australie et des Etats insulaires du Pacifique ;
- que Genève a déjà accueilli la COP2 en 1996 et qu'elle est prête à accueillir de nouveau un tel événement ;
- que le Grand Genève et les capacités de négociation de la Suisse sur un thème aussi majeur et préoccupant que l'urgence climatique seraient mis en valeur par l'organisation et la présidence d'une telle conférence internationale ;
- que le Conseil fédéral préfère attendre poliment de proposer une candidature de la Suisse d'ici une dizaine d'années, révélant son manque de caractère et d'ambition pour notre visibilité internationale,

demande à l'Assemblée fédérale

d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour que le Grand Genève accueille une future conférence des Nations Unies sur le climat (COP) et afin d'encourager toute initiative permettant de placer Genève et la Suisse au cœur de l'agenda international dans le domaine des changements climatiques, de la finance durable, en particulier Building Bridges, ainsi que de soutenir toute initiative ou partenariat susceptible d'être accueilli par la Genève internationale.

Rapport de Vincent Subilia

L'auteur déclare que cette résolution vise à accueillir la COP31 qui aura lieu en 2026. Quand bien même la prochaine édition devrait se tenir en Australie, il lui paraît important de permettre à Genève de postuler pour les éditions ultérieures. En effet, il s'agit d'une manifestation d'envergure qui développe un écosystème dans le domaine de la durabilité très fortement ancré à Genève, comme le démontre la conférence Building Bridges.

Le député Magnin rappelle que le canton possède les infrastructures, est facile d'accès et bénéficie d'un savoir-faire important. Il signale que plusieurs manifestations ont été perdues au cours de ces dernières années et déclare qu'il est important de pouvoir pallier ces pertes. Il pense que cela permettrait également de mettre en valeur l'exemplarité de Genève tout en assurant une grande renommée à notre ville. Il répète que celle-ci doit rapidement marquer son intérêt, estimant que Genève peut en outre repenser l'organisation d'une telle manifestation qui se déroule sur quinze jours avec 130 chefs d'Etat pour un budget de 300 millions pris en large partie en charge par la Confédération. Il déclare que la Suisse et Genève ont tout pour bien faire et mentionne qu'il serait regrettable de rater une telle opportunité. Il indique qu'il convient donc de reformuler le texte, en mentionnant « probablement en 2031 ».

En réponse à une question du président de la commission, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz indique que le Conseil d'Etat n'a pas de position sur cette résolution mais que, sur le principe, le Conseil d'Etat, lequel a été approché à plusieurs reprises, est favorable à accueillir cet événement en partenariat avec le canton de Vaud, compte tenu de l'importance de la manifestation. Il précise qu'une telle proposition doit émaner d'un Etat.

Un député PLR salue la démarche qui a été initiée tout en regrettant l'annonce du Conseil fédéral du 2 novembre dernier de renoncer à accueillir cette manifestation. Il considère qu'il s'agit d'une occasion manquée et estime qu'il y a là un déficit de courage compte tenu du fait que Genève représente une capitale dans le domaine. Il ajoute qu'il est nécessaire de témoigner de la volonté genevoise en la matière et de continuer le travail d'évangélisation qui a été mené tant au niveau public que privé. Il répète qu'il est véritablement regrettable de ne pas avoir retenu cette manifestation qui s'intègre dans l'ADN du canton et aurait généré des retombées conséquentes. Il souligne qu'un tel événement va bien au-delà de toutes les manifestations précédentes organisées à Genève, comme le Salon de l'auto. Il remarque qu'un tel texte peut réunir une belle unanimité au sein de la commission.

Un député S considère également que c'est un beau et important projet, en interrogeant l'auteur quant à la consultation éventuelle des organisations internationales comme le GIEC ou la Maison de l'environnement. Il pense que de tels événements doivent être utiles non seulement à Genève, mais aussi aux organisations qui travaillent sur le sujet quotidiennement. Il se demande si 2031 n'est pas un délai un peu éloigné et s'il ne serait pas envisageable de soutenir en lien avec la Confédération des événements de même nature et de moindre ampleur.

Le député Magnin répond que tout le monde se réjouit de pouvoir participer à un tel événement. Il ajoute que le projet va au-delà, puisqu'il propose de préparer le terrain au niveau social, économique et environnemental.

Un autre député S salue également ce projet, se demandant s'il y a eu des interpellations au niveau fédéral allant dans le même sens. M. Magnin ne pense pas que ce fut le cas.

Un autre député libéral-radical souscrit totalement aux propos de son préopinant PLR, estimant qu'il serait judicieux que le texte stipule clairement qu'il s'agit de la COP. Il ajoute qu'un texte plus resserré serait plus percutant.

Le député Magnin considère qu'il est possible de modifier le texte.

Un député EAG soutient également ce projet, tout en se demandant si une manifestation de ce type hypothéquerait l'ensemble des hôtels du canton.

Un député PLR indique qu'il s'agit en effet d'un projet de très grande ampleur exerçant une pression sur la capacité hôtelière, mais la région genevoise est richement dotée ; il déclare ne pas avoir d'inquiétude spécifique.

Un député MCG observe qu'une telle manifestation soulève tout de même une problématique environnementale compte tenu du nombre d'avions et de véhicules que cela générerait. Il ajoute qu'il s'abstiendra en raison des critiques à l'égard du Conseil fédéral.

Le député Magnin propose alors la modification suivante au niveau du titre et de l'invite : « pour que le Grand Genève accueille une future conférence des Nations Unies sur le climat (COP sur le changement climatique). D'ici là, le Grand Conseil demande au Conseil fédéral d'encourager toute initiative permettant de placer Genève et la Suisse au cœur de l'agenda international dans le domaine des changements climatiques, de la finance durable, en particulier Building Bridges, et de soutenir toute initiative ou partenariat susceptible d'être accueilli par la Genève internationale (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale) ».

Un député UDC observe enfin que le Grand Genève implique la France voisine et le canton de Vaud et se demande qui prendra le « lead ». L'auteur répond que le Grand Genève serait utilisé pour l'infrastructure hôtelière, mais il mentionne que c'est bien de la Genève internationale qu'il est question.

Un député PLR rappelle que COP est une terminologie et suggère qu'il soit précisé : « la conférence sur le changement climatique ». Un député S partage cet avis, mentionnant qu'il ne faut pas pouvoir interpréter de manière trop large.

Le président observe qu'aucune audition n'est sollicitée et passe alors au vote de l'amendement sur le titre.

Votes

Titre de la résolution

pour que le Grand Genève accueille une future conférence des Nations Unies sur le climat (COP) (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Oui : 15 (2 PDC, 2 MCG, 1 EAG, 2 Ve, 3 S, 4 PLR, 1 UDC)

Non : -

Abstentions : -

Le titre amendé est accepté à l'unanimité.

Amendement de la première invite

demande à l'Assemblée fédérale

d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour que le Grand Genève accueille une future conférence des Nations Unies sur le climat (COP) et afin d'encourager toute initiative permettant de placer Genève et la Suisse au cœur de l'agenda international dans le domaine des changements climatiques, de la finance durable, en particulier Building Bridges, ainsi que de soutenir toute initiative ou partenariat susceptible d'être accueilli par la Genève internationale.

Oui : 15 (2 PDC, 2 MCG, 1 EAG, 2 Ve, 3 S, 4 PLR, 1 UDC)

Non : -

Abstentions : -

La première invite amendée est acceptée à l'unanimité.

Vote de la R 1009

Oui : 13 (2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 3 S, 4 PLR, 1 UDC)

Non : -

Abstentions : 2 (2 MCG)

La R 1009 ainsi amendée est acceptée.

En conclusion, le rapporteur vous invite à adopter cette résolution telle qu'issue de commission.